



## FICHE TECHNIQUE

# GEL CONTACT 08

**GEL NETTOYANT, DEGRADANT BIOLOGIQUE  
DES SOUILLURES GRASSES MALODORANTES  
AVEC FONCTION SURODORANTE**

**USAGE PROFESSIONNEL**

**GEL CONTACT 08** est une association en phase aqueuse, de composés viscosifiants thixotropiques filmogènes, d'agents surfatifs non ioniques facilement biodégradable (ecocert) et d'origine végétale, enzymes, bactéries classe 1 – 2000/54/CE, extraits végétaux surodorant.

### PROPRIETES PRINCIPALES



#### **COMPATIBILITE ENVIRONNEMENTALE**

TESTS de BIODEGRADABILITE FINALE effectués selon OCDE 301 F (DIN EN 29408 – ISO 9408) sur la totalité de la composition. Le produit est certifié

**Facilement BIODEGRADABLE** PV du Rapport d'Essai n° B / 12164 / 2

**3 fonctions  
essentielles**

**GEL CONTACT NETTOYANT** : sécurité et facilité d'application – le gel reste en contact longuement avec les parois.

**DÉGRADANT BIOLOGIQUE** : renferme une combinaison d'enzymes et de bactéries qui dégradent biologiquement les déchets présents sur les surfaces.

**ODORIFERANT REMANENT** : fraîcheur olfactive neutralisante des mauvaises odeurs du ramassage et du retraitement des déchets.

UTILISATIONS	UTILISATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vides ordures</li> <li>• Poubelles, locaux à poubelles</li> <li>• Bacs et matériels de stockage des déchets</li> <li>• Conteneurs à ordures</li> <li>• Bennes de ramassage</li> <li>• Zones de tri et déchetteries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités</li> <li>• Cuisines, cantines</li> <li>• Restaurants</li> <li>• Crèches, hôpitaux</li> <li>• Terrains de campings</li> <li>• Ateliers d'équarrissage, déchetteries</li> </ul>

### MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Selon la nature, l'état de salissures des surfaces et l'intensité des mauvaises odeurs.
- Pulvériser 150 à 160ml/m<sup>2</sup> sur les surfaces à **l'état pur ou dilué** de 25 à 50% dans de l'eau.

**Pulvériser directement**



Intérieur des bennes de ramassage, fosses et tapis de tri des déchets, containers de collecte de tri sélectif, poubelles, vides ordures...

- En application préventive laisser en place sans rincer afin de bénéficier d'une action prolongée pendant la durée de remplissage des poubelles.
- En application curative de nettoyage des surfaces : laisser agir 5 à 10 minutes. Rincer à l'eau claire.



Le produit objet du test est facilement biodégradable selon la méthode OCDE 301 F. Ce résultat positif permet de considérer que le produit se dégradera rapidement et complètement dans des conditions d'aérobiose dans la plupart des environnements, y compris les stations d'épuration biologique des eaux usées.

**La propreté par le bio nettoyage**



## CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

<i>Etat physique</i>	: GEL FLUIDE
<i>Masse volumique</i>	: 1008 G/L ± 20 G/L
<i>Réaction chimique</i>	: PRATIQUEMENT NEUTRE
<i>PH pur</i>	: 7.5
<i>Odeur</i>	: FLEURIE BOISEE TRES REMANENTE
<i>Aspect</i>	: LIMPIDE COULEUR VERTE
<i>Ionogénéité</i>	: NON IONIQUE
<i>Inflammabilité</i>	: ININFLAMMABLE
<i>Viscosité Brookfield</i>	: 1436 CPS – MOBILE 4 – VITESSE 50 T/MN -22°C
<i>Biodégradabilité</i>	: FACILEMENT BIODEGRADABLE PV N°B/19142/1

## RECOMMANDATIONS

*Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009).*

*Stocker dans un local tempéré, à l'écart de la chaleur et du gel.*

*Eviter le contact avec les yeux, la peau.*

*En cas de contact avec les yeux, la peau laver immédiatement et abondamment pendant 15 minutes, à l'eau claire.*

*Refermer l'emballage après chaque utilisation.*

***Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.